



## Conseil de sécurité

Soixante et unième année

**5478<sup>e</sup>** séance

Jeudi 29 juin 2006, à 10 h 20

New York

*Provisoire*

---

<i>Présidente :</i>	M <sup>me</sup> Løj . . . . .	(Danemark)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M. García Moritán
	Chine . . . . .	M. Li Junhua
	Congo . . . . .	M. Ikouebe
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Wolcott Sanders
	Fédération de Russie . . . . .	M. Dolgov
	France . . . . .	M. de La Sablière
	Ghana . . . . .	M. Christian
	Grèce . . . . .	M <sup>me</sup> Telalian
	Japon . . . . .	M. Kitaoka
	Pérou . . . . .	M <sup>me</sup> Tincopa
	Qatar . . . . .	M. Al-Bader
	République-Unie de Tanzanie . . . . .	M <sup>me</sup> Taj
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie . . . . .	M. Burian

### Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Rapport de la mission du Conseil de sécurité au Soudan et au Tchad  
(S/2006/433)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 20.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Mission du Conseil de sécurité**

#### **Rapport de la mission du Conseil de sécurité au Soudan et au Tchad (S/2006/433)**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Autriche, de l'Égypte, de la Norvège, du Soudan et du Tchad des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation de la Présidente, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2006/433, qui contient le rapport de la mission du Conseil de sécurité au Soudan et au Tchad (S/2006/433), qui a eu lieu du 4 au 10 juin 2006.

Je donne maintenant la parole au représentant du Royaume-Uni, S. E. Sir Emyr Jones Parry, qui va intervenir en sa qualité de chef de la mission du Conseil de sécurité au Soudan et au Tchad.

**Sir Emyr Jones Parry** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier les collègues qui nous ont accompagnés dans cette mission ainsi que le Secrétariat pour leur appui. Un rapport écrit a été présenté et nous avons eu l'occasion de faire des observations personnelles précédemment. Je vais donc être très succinct.

Je voudrais tout d'abord souligner l'utilité de telles visites. Le processus d'établissement des faits sur

le terrain, les messages que nous avons transmis, la manière dont le Conseil de sécurité entend coopérer et travailler avec le Gouvernement soudanais, en particulier, et la manière dont la cohésion entre les membres du Conseil a été renforcée par cette expérience montrent l'importance de ces visites.

Je m'excuse si le programme n'a pas été aussi léger que je l'aurais souhaité. Le fait est qu'il y a eu des pressions, de très fortes pressions.

Il y a trois ans, le Conseil a débattu de l'opportunité d'aborder ou non le dossier du Soudan. Depuis, beaucoup de choses se sont produites, nombreuses d'entre elles sont positives, comme les accords conclus sur le terrain. Mais on a mis en place un éventail d'activités onusiennes, qui œuvrent de concert avec le Gouvernement et le peuple soudanais pour améliorer la situation sur place. Ces activités visent divers objectifs et incluent de nombreux acteurs. Je voudrais tout particulièrement saluer le travail accompli sur le terrain par l'Union africaine, mais je tiens également à noter l'appui reçu par l'Union européenne et d'autres organes.

Nous avons tous compris la complexité de situation et l'imbrication qui existe entre les différents aspects du dossier soudanais. Mais nous avons également compris qu'il convenait de le replacer dans un contexte régional.

Tout ceci constitue un tout. Je pense que l'une des choses que le Conseil devra rechercher, c'est l'avis du Secrétaire général sur la façon dont il faut traiter, outre le dossier du Darfour qui est très à l'ordre du jour en ce moment, la situation dans l'est du Tchad, l'aide à y fournir, et la question plus générale des relations entre les deux Gouvernements. L'absence de relations véritables a un effet marqué sur la situation.

Fondamentalement, les membres du Conseil ont exprimé leur appui à l'intégrité territoriale et à la souveraineté du Soudan. Mais je souhaite aussi voir une réelle amélioration dans le domaine politique, de la situation humanitaire et de la sécurité sur l'ensemble du territoire. Notre soutien à l'Accord de paix global et à l'Accord de paix pour le Darfour est évident.

C'est pourquoi, je crois que nous sommes tous revenus confortés dans notre sentiment, comme l'Union africaine en a elle-même décidé, qu'il est justifié que l'ONU prenne le relais de l'opération de maintien de la paix au Darfour. Tel est l'objectif à court

terme, dont nous avons débattu plus tôt cette semaine dans une autre instance.

Pour terminer, j'insisterai sur le souhait que nous n'avons eu de cesse de répéter et qui est fondamental pour notre politique, à savoir voir s'établir un partenariat avec le Gouvernement et le peuple soudanais. Nous ne pouvons le faire sans le consentement du Gouvernement, cela est évident. Mais je voudrais simplement transmettre un message simple, nous souhaitons une amélioration dans tous les aspects de la situation au Soudan. L'ONU doit jouer son rôle, en travaillant avec le Gouvernement et le peuple soudanais, pour construire l'avenir que nous souhaitons tous et que nous voulons croire que le Gouvernement soudanais souhaite également pour son peuple tout entier.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Jones Parry de sa déclaration.

Je donne à présent la parole au représentant de la France, S. E. M. Jean-Marc de La Sablière, en sa qualité de chef de la mission du Conseil de sécurité au Tchad.

**M. de La Sablière** (France) : Je voudrais dire que mon propos sera bref, parce que nous avons déjà rendu compte au Conseil de sécurité le 15 juin dernier de notre visite au Soudan et au Tchad. Je ne reviendrai donc pas en détail sur ce que j'ai dit concernant la visite au Tchad. Je voudrais néanmoins remercier les autorités tchadiennes pour l'accueil qu'elles nous ont réservé et souligner aujourd'hui trois points.

Il me semble que, dans les semaines à venir, nous devons examiner avec la plus grande attention les conséquences de la question du Darfour sur la situation au Tchad. À cet égard, je voudrais d'abord rappeler que lors de nos contacts à Addis-Abeba avec le Président Konaré, la question – ou le problème – des risques posés par une déstabilisation du Tchad a été discutée et évoquée. L'Union africaine nous a dit, à travers le Président Konaré, à quel point elle était préoccupée par les risques qu'une déstabilisation du Tchad pourrait avoir sur l'ensemble de la sous-région. Je pense que lorsque nous examinerons dans 15 jours la situation en République centrafricaine, nous devons avoir cette question à l'esprit.

Deuxièmement, la relation entre le Soudan et le Tchad est très dégradée. D'ailleurs, nous avons consacré dans nos recommandations à la fin de notre rapport un chapitre sur ce sujet. Je pense que l'une des

questions qui est posée au Conseil de sécurité est l'affaire de la frontière, parce que si comme nous le souhaitons les Nations Unies prennent la suite de l'Union africaine au Darfour, il y a cette question de l'application de l'Accord de Tripoli entre les deux parties qui est posée – Accord qui n'est pas appliqué. Je pense qu'il serait bon que, lorsque M. Guéhenno et le Secrétaire général nous feront des propositions, ils intègrent la question du contrôle de la frontière. Pour l'instant, la recommandation que nous avons faite est qu'il faut étudier cette question.

Troisièmement, je voudrais souligner que la situation humanitaire dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées est très préoccupante. Là aussi, nous avons consacré plusieurs recommandations. Nous avons été très frappés par la question des recrutements forcés et le problème de la sécurité des travailleurs humanitaires. Dans nos recommandations, nous disons qu'il faut étudier les moyens de faire face aux problèmes concernant les camps de réfugiés. Je crois que, là aussi, il faudrait que le Secrétaire général, lorsqu'il nous fera des propositions, prenne en compte cette préoccupation.

Je dois dire que je suis ennuyé parce qu'il y a un problème immédiat et urgent lié à la succession. Dans l'hypothèse où le Secrétaire général prendrait en compte ces éléments dans la succession de la force des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), tout ceci interviendra dans un certain temps. Aujourd'hui, il y a un problème qui est un problème urgent, et il faut que nous en ayons bien conscience : il faut trouver une solution à cette question de la protection des camps.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de La Sablière de sa déclaration.

Je donne à présent la parole au représentant du Congo.

**M. Ikouebe** (Congo) : Je voudrais particulièrement féliciter notre collègue, l'Ambassadeur Jones Parry, qui a conduit la délégation du Conseil au Soudan et à Addis-Abeba. Je voudrais le féliciter pour les remarquables qualités professionnelles dont il a fait preuve tout au long de notre visite. Il fallait effectivement ces qualités de pondération et de fermeté pour se faire comprendre par nos interlocuteurs.

Sans doute, n'avons-nous pas toujours été compris, mais ce n'est pas faute pour lui d'avoir été précis et d'avoir clairement fait comprendre et de façon

positive notre message, et aussi d'avoir été ferme sur les principes. Je tenais donc à lui en rendre un hommage tout à fait mérité et dire également que j'apprécie la présentation tout à fait succincte qu'il vient de faire du rapport de la mission, en tous points fidèle au travail que nous avons mené sur le terrain, tant au Soudan qu'à Addis-Abeba, auprès de l'Union africaine et au Tchad.

Je voulais également dire que, durant notre périple, les délégations africaines membres du Conseil ont tenu à faire savoir à tous les interlocuteurs qu'elles s'associaient pleinement à l'approche du Conseil sur les questions évoquées et qu'elles étaient parties prenantes des décisions qui avaient été prises. Ce qui a indiqué clairement à nos interlocuteurs qu'il n'y a pas derrière les décisions du Conseil la marque d'un quelconque complot ou d'une conspiration contre un quelconque État africain. Nous avons tenu à le souligner à nos interlocuteurs.

Je voudrais faire un bref commentaire sur certains points.

D'abord, sur la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, je crois que nous avons eu la confirmation que nous devons effectivement renforcer cette coopération. La preuve a été la constitution de cette mission conjointe qui s'est rendue au Soudan immédiatement après le passage du Conseil de sécurité. C'est très important, et il nous faut continuer à agir dans cette voie.

L'Afrique a fait savoir que, s'agissant du passage de la mission africaine à une mission des Nations Unies, elle assumait pleinement la responsabilité de cette décision et qu'elle prendrait toutes les mesures appropriées pour se faire comprendre de tous les partenaires, et en particulier du Gouvernement soudanais.

Je voudrais à cet égard annoncer que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine vient de se réunir le 27 juin à Banjul au niveau ministériel, et il a adopté une décision sur cette question du Darfour. J'ai signé ce matin une lettre pour faire distribuer cette décision et le rapport du Président Konaré à tous les membres du Conseil. Les membres l'auront dans le courant de la journée.

Je voudrais d'autre part dire que, s'agissant des contacts avec toutes les parties au Soudan, nous devons effectivement poursuivre nos efforts. Une lourde tâche nous attend. Nous devons effectivement rassurer tous

nos partenaires. Le moment n'est pas venu de baisser les bras.

Je voudrais enfin dire un bref mot sur le Tchad. S'agissant du Tchad, l'Ambassadeur de La Sablière vient de résumer parfaitement quelles étaient nos préoccupations. Je voudrais à cet égard dire que nous comprenons parfaitement les préoccupations des uns et des autres. Nous avons compris qu'il y avait des accusations réciproques d'ingérence de la part de Khartoum et de N'Djamena. Mais sur ce volet, nous les avons renvoyés à l'Accord de Tripoli du 8 février 2006. Je crois avoir entendu dire que cet accord était sans parrain, mais en réalité, au moment où nous, on en parlait notamment à N'Djamena, il y avait bien des observateurs des pays concernés le long de ces frontières. Je signale en particulier que des observateurs congolais notamment étaient présents à Abeché, en application de l'Accord de Tripoli. Les portes ne sont pas donc fermées. Cette annonce a été faite à la délégation tchadienne qui s'est rendue à Brazzaville immédiatement après notre passage. Le 14 juin, il lui a été rappelé que l'Union africaine restait engagée et que les signataires de l'Accord de Tripoli tenaient à le faire respecter. La preuve, c'est la présence de ces observateurs.

Par ailleurs, nous avons ici même au Conseil de sécurité adopté deux déclarations sur cette question. Je signale que nous attendions les conclusions de la commission d'établissement des faits envoyée par le Président Konaré. Je suis en mesure de dire que, depuis sans doute deux jours, le Président Konaré est passé à N'Djamena, et il a pu annoncer aux autorités tchadiennes que la Commission était maintenant en mesure de produire son rapport. À ce moment-là, nous verrons exactement de quoi il s'agit. Le travail s'est donc poursuivi et il n'a pas été arrêté ni bloqué.

Je voudrais enfin prendre à mon compte effectivement la préoccupation exprimée par l'Ambassadeur de La Sablière, surtout sur le volet de la protection internationale des camps. Je crois qu'il est important que nous examinions effectivement cette question, et j'appuie l'idée de la nécessité de recommandation que le Secrétaire général devrait nous faire à ce sujet.

Voilà, ce que je tenais à dire en complément de l'excellente présentation faite par le chef de la délégation.

**M. Al-Bader** (Qatar) (*parle en arabe*) : Madame la Présidente, tout comme les autres membres du

Conseil de sécurité, je tiens à vous féliciter pour cette mission. Notre visite dans la région a représenté une initiative importante qui nous a permis de dresser le bilan de l'évolution de la situation au Soudan et en particulier de la situation humanitaire au Darfour; de l'accord conclu entre les parties; des réalités sur le terrain; et des faits qui ont contribué à assurer la stabilité dans la région.

En outre, nous avons écouté attentivement les avis de l'Union africaine, et nous saluons les efforts qu'elle a déployés pour appuyer le processus de paix. Nous prenons note également des faits survenus dans le cadre des relations entre Khartoum et le Tchad et de leurs conséquences pour les réfugiés et les personnes déplacées le long de la frontière.

Sans aucun doute, la visite a été positive. Nous avons entendu les avis de toutes les parties concernées par la question du Soudan. Il y avait des divergences d'opinions, en particulier en ce qui concerne les relations tendues entre le Tchad et le Soudan.

L'état des relations qu'entretiennent les deux pays voisins – le Soudan et le Tchad – est particulièrement important pour améliorer le sort des personnes déplacées. Ma délégation juge importants les efforts de médiation pour veiller à ce que les parties puissent régler leurs divergences politiques et, par voie de conséquence, la question des personnes déplacées afin qu'elles puissent rentrer chez elles.

Sans de telles solutions politiques, la situation restera tendue, ce qui ne servira pas les intérêts des personnes déplacées. Nous devons aussi renforcer l'Accord de Tripoli afin de régler la crise humanitaire que connaissent les personnes déplacées, tant au Darfour qu'au Tchad, et de faire face aux conséquences d'une situation de crise complexe. Nous nous félicitons de l'Accord d'Abuja, dont il faut assurer la mise en œuvre, et nous devons convaincre les parties qui n'ont pas adhéré à l'Accord de le signer.

Nous constatons que le Gouvernement soudanais était la première partie à devenir signataire de l'Accord. À cet égard, nous souhaitons féliciter le Gouvernement soudanais des efforts qu'il a entrepris afin de régler la crise complexe au Darfour.

En ce qui concerne le passage d'une mission de maintien de la paix de l'Union africaine à une mission de maintien de la paix des Nations Unies et les difficultés qui pourraient en résulter, il faut à notre sens

engager un dialogue avec le Gouvernement soudanais afin de régler les problèmes qui pourraient surgir.

Il ne fait aucun doute qu'invoquer le Chapitre VII a eu des conséquences très négatives, comme nous l'avons constaté lors de la visite effectuée par le Conseil de sécurité auprès du Gouvernement et du Parlement soudanais. C'est pourquoi nous devons prendre appui sur les initiatives positives du Gouvernement soudanais pour aborder les points litigieux d'une façon réfléchie et mesurée.

Quoi qu'il en soit, la question que le Conseil doit à présent examiner est le passage de la Mission de l'Union africaine au Soudan à une force des Nations Unies.

**M. Manis** (Soudan) (*parle en arabe*): Je voudrais tout d'abord exprimer l'appréciation du Gouvernement d'unité nationale pour l'importance que l'ONU accorde à la question de la paix au Soudan et pour l'importance que le Conseil de sécurité accorde à la question du Soudan.

Je voudrais attirer l'attention sur l'importante visite de la mission du Conseil de sécurité au Soudan. Nous considérons cette visite comme positive car la mission a pu voir la situation telle qu'elle est, aussi bien en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord de paix global que pour ce qui est de l'application de l'Accord de paix pour le Darfour. La mission a rencontré des responsables gouvernementaux, des groupes de la société civile, les chefs des partis politiques et l'opposition. Nous considérons que cette visite constitue un pas important vers le renforcement de la coopération entre le Soudan et l'ONU.

La visite effectuée par la mission dans le sud du Soudan et sa rencontre avec le Premier Vice-Président et Président du Gouvernement du Sud-Soudan et ses collaborateurs ont permis de suivre la mise en œuvre de l'Accord de paix global sur le terrain et de voir les obstacles à la reconstruction, au redressement, au retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays ainsi qu'au processus de démobilisation, désarmement et réinsertion. Elle a également permis de comprendre dans quelle mesure le manque de ressources dû au fait que les donateurs ne respectent pas leurs obligations empêche la réalisation de ces projets urgents. Par ailleurs, la mission a pu constater dans le sud l'absence de toutes les ressources de base et d'infrastructures, ce qui multiplie les difficultés pour le Gouvernement du Sud-Soudan en cette période.

La visite de la mission au Darfour a permis aux membres du Conseil de voir de leurs propres yeux la réalité du conflit au Darfour, loin du bruit médiatique.

Malgré l'exposé fait par le chef de la mission et sa transparence qui ont aidé à mieux percevoir les différents aspects de ce conflit, nous constatons que les termes et les définitions de cette crise ne rendent absolument pas compte de la complexité des réalités tribales, économiques et politiques de ce conflit. À cela s'ajoute la dimension extérieure due au chevauchement et à la cohabitation tribale entre le Tchad et le Soudan, dont le Gouvernement soudanais a toujours été fier en tant que pont de communication et d'association entre nos deux peuples frères. Cependant, les difficultés internes notoires auxquelles fait face le Gouvernement tchadien ont empêché cette cohabitation de civilisations et de cultures, donnant lieu à des activités hostiles et des accusations diverses.

L'Accord de paix pour le Darfour représente à tous les égards une grande réalisation historique. Il est le fruit de nombreux efforts et de longues négociations au cours desquelles le Gouvernement d'unité nationale a fait preuve de souplesse afin d'aboutir à un accord. Le Gouvernement d'unité nationale a à cœur d'appliquer entièrement cet Accord. Dans le même temps, le Gouvernement d'unité nationale voudrait protéger cet Accord contre tous les dangers posés par les groupes qui y sont opposés et contre les activités hostiles de l'extérieur. Le Gouvernement soudanais continue d'attendre du Conseil de sécurité qu'il mène à bien ses activités et qu'il exerce une pression sur les différentes parties qui refusent de signer l'Accord et en empêchent l'application.

Deuxièmement, le Gouvernement soudanais attend du Conseil de sécurité qu'il accorde une importance particulière au défi extérieur que représente le soutien apporté par le Tchad aux groupes hostiles à l'Accord.

Troisièmement, le Gouvernement soudanais attend du Conseil de sécurité qu'il soutienne la Mission de l'Union africaine et qu'il mène des activités conformément à l'Accord de paix pour le Darfour.

Le Soudan a conscience du fait que son voisin, le Tchad, avant que la crise n'éclate sur son territoire, s'employait à régler le conflit au Darfour. Nous devons cependant signaler que le Soudan a fait le premier pas en prenant plusieurs initiatives pour contenir la crise et résoudre les conflits à l'intérieur même du Gouvernement tchadien. L'attachement du Soudan à

établir la paix et la stabilité au Tchad n'a pas pris la forme de contributions ou d'initiatives bilatérales ou régionales, mais tenait à une vision stratégique, d'après laquelle la stabilité à l'intérieur du Tchad constitue un impératif pour la stabilité au Soudan. Le Gouvernement du Tchad, un pays frère, en est parfaitement conscient.

Je voudrais brièvement présenter des exemples d'initiatives et de contributions faites par le Soudan depuis 13 ans afin de maintenir la stabilité à l'intérieur du Tchad. Je voudrais signaler que le Soudan n'aurait pas évoqué la question du Tchad devant le Conseil, car l'Union africaine œuvre pour résoudre les tensions entre les deux frères, si les frères du Gouvernement tchadien ne nous y avaient pas poussés. Je voudrais donc présenter quelques exemples des mesures prises par le Soudan pour préserver la stabilité au Tchad.

Premièrement, à l'initiative du Gouvernement soudanais et sous ses auspices, la réconciliation entre le Gouvernement tchadien et les groupes d'opposition a permis la signature de l'accord de N'Djamena le 14 mai 1993 entre le Front national du Tchad, sous la direction du docteur Elharith, et le Gouvernement tchadien.

Deuxièmement, le Soudan a pris l'initiative d'utiliser ses bons offices pour contenir le différend entre le Président tchadien Idriss Deby et son Ministre de la défense, M. Abbas Koty. Ces efforts ont permis la signature de l'Accord de Tripoli, le 14 août 1993. Le Ministre de la défense a pu regagner le Tchad grâce à cet Accord.

Troisièmement, le Soudan a mené des efforts de réconciliation entre le Président Deby et le Conseil national de redressement, qui ont permis la signature de l'accord de réconciliation en 1995.

Quatrièmement, Khartoum a accueilli le 22 octobre 1997 la réunion de réconciliation entre le Gouvernement tchadien et quatre des partis de l'opposition à l'intérieur du Tchad, conduisant à la signature de l'accord de Khartoum entre les partis et le retour de ces partis d'opposition à N'Djamena, accompagnés par un grand responsable soudanais.

Cinquièmement, le Soudan a parrainé en juillet 1999 la réconciliation entre le Gouvernement tchadien et le Mouvement pour la démocratie et le développement, dirigé par le rebelle Moussa Madela.

Voilà quelques exemples des accords de réconciliation qui ont été menés à bien sous les auspices du Soudan.

De nombreux accords – du moins, les premiers contacts entre le Gouvernement tchadien et l’opposition – ont été facilités par le Gouvernement soudanais, et je ne les énumérerai pas ici. Le Tchad a proféré de fausses accusations contre le Soudan concernant l’Accord de Tripoli signé entre les deux pays. Le Gouvernement tchadien a intensifié ses contacts avec les groupes qui n’ont pas signé l’Accord et qui cherchent à le saper et à faire échouer la paix qui commence à s’instaurer au Darfour. Je voudrais citer quelques exemples d’actes hostiles menés par le Tchad après la signature de l’Accord.

Le Gouvernement tchadien est en contact avec le groupe rebelle dirigé par Adam Bakhit, qui s’oppose à l’Accord de paix pour le Darfour. Il a fourni à ce groupe des armes légères de divers types en mai 2006, encourageant les rebelles à traverser la frontière vers le territoire soudanais, où ils ont mené une opération militaire contre les régions de Bir Mazza et de Graidia au Darfour.

Deuxièmement, le Gouvernement tchadien a contacté le Mouvement pour la justice et la légalité, qui, comme les membres le savent, s’oppose à l’Accord et a menacé d’en empêcher l’application. Avec le soutien du Tchad et son apport en véhicules blindés et autres moyens de transport, le Mouvement a effectué des manœuvres militaires et a attaqué plusieurs régions, notamment à Bahai. La région de Tultul, dans l’ouest du Darfour, à 15 kilomètres de la ville de Beida, a été attaquée à l’arme lourde par une unité militaire tchadienne. Neuf membres de l’armée soudanaise ont été tués et 14 autres blessés deux jours à peine après la signature de l’Accord de paix pour le Darfour.

Il est extrêmement regrettable que je doive venir devant le Conseil mentionner ces tristes détails et énumérer ces actes hostiles menés par le Tchad contre le Soudan et son peuple. Nous n’avons pas d’autre choix, car au moment où nous nous efforçons d’instaurer la paix et d’aider l’Union africaine à encourager ces faits nouveaux, le Gouvernement tchadien a saisi le Conseil de sécurité de ses plaintes.

La priorité du Gouvernement national soudanais est de mettre pleinement en œuvre aussi bien l’Accord de paix global que l’Accord de paix pour le Darfour. Il y a deux jours, une délégation de haut niveau de

60 représentants du Mouvement de libération du Soudan s’est rendue à Khartoum, notre capitale, pour participer à cinq groupes de discussion afin de voir comment mettre en œuvre l’Accord de paix global et l’Accord de paix pour le Darfour. Nous intégrerons les opposants dans la mise en œuvre de ces Accords afin d’établir la paix, la sécurité et la stabilité sur la base de l’égalité, de la coopération et de la coexistence pacifiques avec tous les États voisins, sans exception.

Par conséquent, le Conseil de sécurité devrait tenir compte du fait que nous avons nos priorités intérieures urgentes. Les accusations proférées par le Gouvernement tchadien ont peint un tableau erroné de la réalité. Le Tchad doit se concentrer sur ses problèmes internes et cesser ses activités hostiles contre le Soudan, d’autant plus que nous avons appuyé le Président Deby dans ses moments les plus difficiles.

Le Conseil devrait se pencher sur les menaces internes et externes qui pèsent sur l’Accord de paix pour le Darfour. Le Gouvernement soudanais continuera à collaborer dans un esprit ouvert et d’engagement et à respecter les mécanismes africains afin de résoudre les problèmes existant entre nous et le Tchad.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Tchad.

**M. Adoum** (Tchad) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de m’avoir donné la parole. Avant tout, je voudrais exprimer les remerciements du Gouvernement tchadien pour la visite que les membres du Conseil ont bien voulu effectuer à N’Djamena et au Tchad. Je voudrais également remercier, au nom de mon gouvernement, les membres du Conseil, particulièrement l’Ambassadeur de La Sablière, dont les propos concernant l’accueil qui leur a été réservé me vont droit au cœur.

Je serai très bref, car je n’ai pas l’intention d’instaurer un débat au cours de cette séance, dont l’objet est de présenter le rapport de mission des membres du Conseil. Cependant, j’aimerais simplement indiquer que, le moment venu, nous répondrons aux accusations et aux propos tenus par mon collègue du Soudan. Nous apporterons les preuves contraires de ce qu’il vient de dire.

Aussi, j’aimerais rappeler fortement et souligner l’importance que le Gouvernement tchadien attache à la lettre que je vous ai adressée, Madame la Présidente, le 14 juin 2006, lettre dont le contenu et la teneur

méritent une attention particulière à notre sens, en ce qui concerne la stabilité et la sécurité de notre pays. Le moment venu, Le Ministre des affaires étrangères du Tchad se propose de venir à New York s'adresser au Conseil de sécurité à ce sujet. Je m'arrête donc à ce point.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche.

**M. Pfanzelter** (Autriche) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne et des pays qui s'associent à cette déclaration.

Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadeur Sir Emyr Jones Parry de son exposé très instructif et très utile sur la mission du Conseil de sécurité au Soudan et dans la région. L'Union européenne partage sans réserve son analyse de la situation et des mesures à prendre d'urgence.

Nous avons salué l'Accord de paix pour le Darfour. C'est pour nous la base essentielle de la paix et de la sécurité, ainsi que le préalable pour faire cesser les souffrances de millions de personnes au Darfour. Nous travaillerons à sa pleine et entière application. Nous exhortons les factions restantes à s'engager à respecter l'Accord de paix et nous exhortons toutes les parties à l'appliquer sans délai.

Il reste un certain nombre de malentendus au Soudan sur l'Accord de paix pour le Darfour, le rôle de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) et le rôle de l'ONU. Il convient donc de mieux expliquer l'Accord et les avantages qu'il présente pour les habitants de la région. Les réfugiés, les déplacés dans les camps et les civils en dehors des camps doivent absolument et d'urgence voir leurs conditions de vie s'améliorer de façon visible. Les mesures suivantes s'imposent.

Tout d'abord, l'aggravation de la situation humanitaire exige des mesures immédiates. Les attaques perpétrées contre les travailleurs humanitaires doivent immédiatement cesser. L'Union européenne appelle le Gouvernement soudanais et toutes les parties au Darfour à lever immédiatement les obstacles à l'acheminement de l'aide et à cesser toute obstruction des activités humanitaires ou de l'assistance fournie à la MUAS.

Deuxièmement, la protection des civils doit être assurée et l'impunité dont jouissent les responsables de sévices doit cesser. Nous demandons au Gouvernement soudanais de traduire en justice les auteurs des crimes

commis au Darfour et de faire cesser la violence contre les personnes déplacées, en particulier la violence sexuelle contre les femmes et les filles. Il faut renforcer de toute urgence la protection des victimes et des témoins. Nous réaffirmons notre plein appui à l'enquête menée actuellement par la Cour pénale internationale (CPI) et engageons instamment toutes les parties, en particulier le Gouvernement soudanais, à coopérer sans réserve avec la CPI.

Troisièmement, la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) doit être renforcée afin de pouvoir s'acquitter de son mandat, compte tenu en particulier des nouvelles tâches qui seront les siennes à la suite de l'Accord de paix sur le Darfour. L'Union européenne continuera à assurer un soutien technique et financier, ainsi qu'une aide au niveau de la planification et de l'équipement, tant pour la composante militaire que pour la composante de police de la MUAS. De concert avec l'Union africaine et l'ONU, l'Union européenne organise une conférence sur la MUAS le 18 juillet à Bruxelles.

Quatrièmement, nous devons assurer une transition sans heurt de la MUAS à une opération des Nations Unies au Darfour. Nous sommes encouragés par la convergence de vues sur cette question entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine. La mission conjointe d'évaluation de l'ONU et de l'Union africaine au Darfour, qui vient de rentrer à New York, a notre plein appui et nous attendons avec intérêt ses recommandations quant à une future mission des Nations Unies. Comme le Secrétaire général, M. Kofi Annan, l'a dit vendredi dernier, la situation sur le terrain au Darfour est injustifiable.

Si le Gouvernement est incapable de protéger ses propres ressortissants, il est tenu d'accepter une aide de l'extérieur. C'est pourquoi nous engageons vivement le Gouvernement soudanais à accepter l'aide de l'ONU et à recevoir la mission des Nations Unies prévue au Darfour. Nous continuons de croire qu'il faut appliquer des sanctions contre ceux qui entravent le processus de paix. Nous nous félicitons des mesures prises jusqu'à présent par le Conseil de sécurité.

La communauté internationale doit manifester un engagement énergique et continu en faveur de la paix et d'un développement à long terme au Darfour. L'Union européenne est prête à répondre de manière positive à toute demande d'aide pour la mise en œuvre de l'Accord, y compris le dialogue Darfour-Darfour qui joue un rôle crucial pour faire participer la société

civile au processus de mise en œuvre. Il nous faut établir les structures de ce dialogue afin qu'il puisse s'engager au plus tôt. La Conférence d'annonce de contributions pour la reconstruction et le développement du Darfour, qui doit être organisée par les Pays-Bas, a besoin du soutien de la communauté internationale tout entière.

L'Union européenne reste vivement préoccupée par la déstabilisation régionale provoquée par la crise du Darfour et par l'insécurité croissante qui règne dans les camps de réfugiés au Tchad. Le rapport des missions du Conseil de sécurité signale que la situation est effroyable dans les camps de réfugiés, rend témoignage des souffrances de la population locale au Tchad et du danger qui règne dans les camps, qui servent de centres de recrutement. Nous demandons au Soudan et au Tchad de respecter toutes leurs obligations, telles qu'elles sont énoncées dans l'Accord de Tripoli du 8 février 2006, de cesser d'appuyer les groupes rebelles se trouvant dans l'un ou l'autre de ces deux pays.

En même temps, la situation au Sud-Soudan reste fragile. La mise en œuvre de l'Accord de paix global est en retard sur le calendrier prévu. Des questions difficiles doivent encore être réglées. L'Union européenne réaffirme sa volonté de continuer à appuyer la mise en œuvre de cet Accord, qui est le seul espoir d'instaurer un Soudan pacifique, démocratique et prospère. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'accord sur un cessez-le-feu et sur des pourparlers de paix entre le Gouvernement soudanais et le Front Est. Nous appelons les deux parties à entamer immédiatement et de bonne foi des négociations de fond et à convier des observateurs internationaux à ce processus.

Le problème de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) mérite une attention particulière. Nous reconnaissons que le Gouvernement du Sud-Soudan cherche à persuader la LRA de s'engager sérieusement dans des négociations de paix avec le Gouvernement ougandais. Nous espérons que ceci pourra aboutir à une dissolution de la LRA, et, en même temps, au respect scrupuleux des mandats d'arrêt et des ordonnances de la CPI.

Pour terminer, l'Union européenne voudrait souligner qu'il est de notre devoir collectif de veiller à ce que tous les acteurs concernés comprennent qu'il est dans leur intérêt d'accepter l'aide de l'ONU au Darfour.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Égypte.

**M. Abdelaziz** (Égypte) (*parle en arabe*) : La situation dans la région du Darfour, au Soudan, entre dans une phase importante de transition, passant d'un conflit armé, de désordres et d'une catastrophe humaine à une situation où il existe une lueur d'espoir que le conflit touche à sa fin et que, peu à peu, des mesures soient prises en vue de rétablir le calme et la stabilité et de parvenir à une réconciliation nationale. Certes, la phase actuelle du problème du Darfour pose un défi considérable aux Soudanais, au continent africain et à la communauté internationale. Il s'agit de savoir si nous pouvons tirer profit de l'expérience acquise ces deux dernières années dans notre approche de la situation au Darfour, où la communauté internationale n'était pas à même de comprendre la nature particulière et les circonstances historiques, géographiques et démographiques de la région. C'est pourquoi la façon dont la communauté internationale a cherché à aborder le conflit dans la région a été peu convaincante et inefficace.

Dans ce contexte, nous pensons que, dans la phase actuelle, nous devrions tous nous entendre sur un certain nombre de priorités qui définiraient un nouveau cadre dans lequel aborder le problème, garantir la meilleure utilisation possible de l'impulsion donnée par la signature de l'Accord de paix sur le Darfour et créer un climat de confiance entre les parties soudanaises et la communauté internationale en vue de stabiliser la région et de régler toutes les questions en suspens entre le Soudan et ses voisins, en particulier le Tchad.

À cette fin, je souhaite présenter les vues de l'Égypte sur ces priorités qui, à notre avis, doivent être examinées et appuyées par l'ONU de manière parallèle et intégrée.

Premièrement, le point de départ doit être l'assistance que nous devons fournir au Gouvernement d'unité nationale du Soudan pour qu'il soit plus mieux à même de faire face à la situation au Darfour. L'approche utilisée doit être claire et ne pas enfreindre la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays. Elle ne doit pas exacerber la situation sur le terrain, mais au contraire, reposer sur des accords de paix globaux.

Deuxièmement, nous devons améliorer la situation humanitaire difficile qui afflige le Darfour, ce qui devrait se faire dans le cadre d'une meilleure compréhension et d'une coopération constructive avec

les parties soudanaises afin d'accroître le niveau d'aide humanitaire et de faciliter l'accès des personnes dans le besoin à cette assistance, cela de manière à répondre à la situation humanitaire difficile dans laquelle se trouve la région et de manière à encourager les réfugiés et les personnes déplacées à rentrer dans leurs foyers.

Troisièmement, nous devons prendre des mesures significatives pour lancer le dialogue Darfour-Darfour, lequel devrait réunir toutes les parties et toutes les tribus qui n'étaient pas parties à la crise et qui n'ont pas pris les armes. Cette approche participative garantira le lancement d'un processus intégré de réconciliation nationale, ainsi que la justice, et élargira la base d'un consensus sur les conditions nécessaires à la paix et à la stabilité dans le respect de l'unité et de la souveraineté du Soudan. Nous croyons que les relations de l'ONU avec le Gouvernement d'unité nationale du Soudan, et avec le peuple soudanais en général, doivent reposer sur un partenariat global susceptible de susciter une confiance mutuelle et un esprit de coopération qui renforceront les efforts déployés actuellement pour convaincre les non-signataires de l'Accord de le signer et de ne pas faire obstruction à sa mise en œuvre.

Quatrièmement, nous devons nous lancer dans un processus de formulation d'un plan global pour la reconstruction du Darfour, au sein d'un cadre encore plus général de développement pour toutes les régions du Soudan. Une telle entreprise est essentielle à l'élimination de tout conflit éventuel sur les ressources, ce qui pourrait fournir le motif d'une reprise des hostilités dans la région. L'Égypte a préparé un programme intégré en vue de contribuer aux efforts de reconstruction et de développement au Sud-Soudan et a commencé à le mettre en œuvre en coopération avec le Gouvernement d'unité nationale peu de temps après la signature de l'Accord de paix global. Le programme consiste en un ensemble de projets dans les domaines de la santé, de l'éducation et du développement des infrastructures. L'Égypte prépare actuellement un programme semblable pour la reconstruction et le développement du Darfour qui sera mis en œuvre dès que l'Accord de paix pour le Darfour aura été signé par toutes les parties.

Cinquièmement, nous devons lancer, sans délai, le processus de renforcement de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) afin qu'elle puisse remplir son rôle crucial de surveillance de l'application de l'Accord de paix pour le Darfour au cours de la période de transition, conformément au schéma

opérationnel révisé examiné par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Notre lecture préliminaire du schéma opérationnel révisé suggère qu'il aboutirait à une transformation importante du mandat de la MUAS – si la MUAS était appelée à devenir une opération de maintien de la paix à part entière. Nous soulignons par conséquent la nécessité pour les parties à l'Accord de paix pour le Darfour d'accepter le nouveau mandat proposé pour la MUAS.

Dans l'entre-temps, nous attendons avec intérêt que la communauté internationale fournisse un appui politique et financier à la MUAS. Nous espérons que la conférence des donateurs à venir, dont la tenue est prévue à Bruxelles le 17 juillet, produira des résultats tangibles s'agissant de traduire cet appui en engagements concrets.

Sixièmement, il nous faut voir l'Accord de paix pour le Darfour dans un contexte intégré et global en prenant en compte les autres arrangements politiques et opérationnels existants dans toutes les régions du Soudan, en particulier l'Accord global de paix et les faits récents positifs intervenus dans les pourparlers qui ont lieu dans l'est du Soudan. De cette manière, nous parviendrons à ne pas trop nous concentrer sur une question au détriment des autres efforts faits pour assurer une paix et une stabilité durables au Soudan.

Les dirigeants de l'Union africaine ont produit au cours des différentes étapes du règlement de la situation au Darfour des résultats dont ils peuvent être fiers, qui reflètent la volonté solide de l'Afrique de contrôler les moyens de régler ses propres problèmes. Notre continent attend du Conseil de sécurité, et de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble, qu'il lui accorde un appui total et durable, et qu'il ait confiance en les capacités des organes et des structures de l'Union africaine pour régler les tâches les plus difficiles dont elle est saisie. Notre expérience la plus récente au cours des phases critiques précédant la signature de l'Accord de paix pour le Darfour prouve que l'appui de la communauté internationale à l'Union africaine donne des résultats positifs. Ainsi, nous attendons avec intérêt de renforcer le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine au cours de la prochaine phase critique de l'application de tous les aspects de l'Accord de paix pour le Darfour.

Dans ce contexte, l'Égypte suit de près les consultations en cours entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement d'unité nationale, y compris à travers les contacts pris lors de la plus récente

mission du Conseil de sécurité au Soudan – dont nous venons d’entendre parler – qui portent, entre autres choses, sur la transition possible des tâches de maintien de la paix de l’Union africaine à l’Organisation des Nations Unies. Nous espérons que ces consultations seront menées de la manière la plus transparente possible et qu’il sera répondu aux préoccupations de toutes les parties avec le sérieux requis. Nous espérons également que le Conseil de sécurité s’attachera à répondre à toutes ces préoccupations au cours de la prochaine phase avec un esprit ouvert.

Dans ce contexte, nous nous félicitons des conclusions auxquelles est arrivée la mission d’évaluation conjointe ONU-Union africaine au cours de sa plus récente visite au Soudan, relatives à la nécessité d’obtenir le consentement du Gouvernement d’unité nationale concernant le déploiement de n’importe quelle opération de maintien de la paix au Darfour et son insistance sur le fait que la principale garantie du succès de n’importe quelle mission de ce type dépendra de la pleine coopération du Gouvernement.

La situation au Darfour et la catastrophe humanitaire créée par le conflit armé dans la région a touché profondément la communauté internationale. Cependant, nous pensons que la communauté internationale a une responsabilité conjointe à cet égard, particulièrement du fait de l’absence d’une vision globale et intégrée et d’une compréhension profonde des causes et des dimensions de ce conflit.

Cependant, la détermination montrée ces derniers jours aux niveaux national, régional et international nous donne des raisons d’espérer un règlement du problème au Darfour. Nous aimerions par conséquent souligner ici que toutes nos déclarations et mesures doivent être caractérisées par la prudence et la détermination. Il nous faut éviter de trop simplifier les choses et d’adopter une perspective étroite, s’agissant de la réalité sur le terrain. À notre avis, c’est la seule manière d’atteindre notre objectif commun, qui est d’alléger les souffrances des civils et d’assurer le niveau souhaité de sécurité, de justice et de développement pour tous, ainsi que le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans un cadre qui respecte pleinement l’unité, la souveraineté et l’intégrité territoriale du Soudan.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante de la Norvège.

**M<sup>me</sup> Juul** (Norvège) (*parle en anglais*) : J’aimerais remercier l’Ambassadeur Jones Parry de son exposé. J’aimerais également remercier la mission du Conseil de sécurité au Soudan pour son rapport complet sur une situation très complexe (S/2006/433). Je félicite le Conseil et le Secrétaire général pour les rôles actifs qu’ils jouent dans le processus de paix pour le Soudan; c’est la seconde fois que le Conseil se rend dans la région pour faire avancer le processus de paix soudanais.

Mon gouvernement se félicite de l’analyse et des recommandations fournies par la mission et les approuve. La communauté internationale doit faire face aux tâches et aux défis à venir. Il sera essentiel que le Conseil continue à montrer la voie. Il peut compter sur l’appui de la Norvège.

La complexité de la situation au Soudan s’explique mieux en disant que trois processus de paix différents sont en cours au même moment. Chacun d’entre eux a un caractère unique, mais ils sont cependant liés. Il nous faut poursuivre l’application de l’Accord de paix global entre le Nord et le Sud. Il nous faut réussir à ce que toutes les parties signent l’Accord de paix pour le Darfour et à mettre ce processus compliqué sur les rails. Les pourparlers initiaux pour l’est du Soudan ont été couronnés de succès et nous espérons que les négociations commenceront prochainement à Asmara.

Le conflit au Darfour est à la croisée des chemins. Je veux rendre hommage à l’Union africaine pour le remarquable travail qu’elle a fait en créant et en maintenant à la fois une importante mission de maintien de la paix dans des conditions défavorables et en amenant le processus de paix d’Abuja à une conclusion couronnée de succès.

La situation au Darfour est toujours très difficile. La population est toujours dans l’ensemble sceptique quant à l’Accord de paix pour le Darfour. La population attend des dirigeants qui ont négocié à Abuja qu’ils l’éclairent. Il nous faut continuer à aller de l’avant pour que l’Accord soit accepté plus largement. La porte doit rester ouverte aux autres dirigeants du Darfour pour qu’ils signent, mais après un processus au cours duquel ils peuvent délibérer avec le Gouvernement des différentes préoccupations soulevées et se mettre d’accord. Ce processus ne doit pas, cependant, saper la position de ceux qui ont déjà signé l’Accord. La possibilité que des sanctions soient prises ne doit pas gêner ce processus politique, qui

devrait faire partie intégrante de la mise en œuvre du dialogue au Darfour.

Le Gouvernement et les dirigeants qui ont déjà signé, sous la direction de Minni Minawi, devraient en toutes circonstances commencer à appliquer l'Accord. Cela montrerait aux autres mouvements l'engagement des deux parties et également les bénéfices de l'Accord. À ce stade, plusieurs éléments sont importants : commencer le processus de désarmement des milices, en particulier les Janjaouid; faire progresser le dialogue Darfour-Darfour; fournir l'aide humanitaire; et diffuser activement le contenu de l'Accord de paix pour le Darfour auprès de la population du Darfour.

L'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et la communauté internationale doivent aider les parties à appliquer l'Accord et devraient appuyer d'urgence tous les processus. La Norvège participera à ces efforts. Il faut donner une très haute priorité à la sécurité et à la protection de la population. La Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) doit être renforcée, en particulier en accroissant les responsabilités de la police de la MUAS.

Seule l'Organisation des Nations Unies, cependant, sera en mesure de poursuivre une opération de cette ampleur sur la période de temps nécessaire. La Norvège appuie par conséquent le transfert de la mission de la MUAS à l'Organisation des Nations Unies afin de protéger la population du Darfour et de guider et d'appuyer l'application de l'Accord de paix. La Norvège est prête à participer à la mission élargie des Nations Unies pour le Darfour avec, nous l'espérons, un commandement nordique. Nous continuons nos préparatifs dans ce but, avec le 1<sup>er</sup> janvier de l'année prochaine comme date de démarrage possible.

Enfin, j'aimerais faire quelques observations sur les problèmes Nord-Sud et l'Accord de paix global.

Malgré toutes les difficultés, cet Accord et la coopération politique naissante entre les anciens combattants montrent qu'il est, après tout, possible de faire durer le processus de paix pour le Soudan. L'Accord de paix global est le principal pilier de ce processus et il doit à présent être appuyé et renforcé par l'accord pour le Darfour et pour l'est du Soudan.

L'application de l'Accord de paix global progresse. Nous pouvons à présent constater les progrès en matière de sécurité et s'agissant du retrait des troupes du Sud et de l'Est. Mais le processus est trop lent et il y a un certain nombre de questions difficiles qui requièrent un règlement urgent, telles la région d'Abyei, la Commission frontalière et la Commission pétrolière.

La situation humanitaire est critique non seulement au Darfour, mais aussi dans le sud et dans l'est. Le retour des personnes déplacées est très difficile et exige un appui supplémentaire. Le manque de structures administratives dans la région d'Abyei rend la situation particulièrement difficile. La Norvège va tenter d'obtenir une application intégrale de l'Accord de paix global, grâce notamment à notre présidence de la Commission du bilan et de l'évaluation. La communauté internationale doit continuer à s'impliquer activement dans le règlement des questions nord-sud et dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global, entre autres en tenant les promesses de contributions faites l'an dernier à Oslo. Les montants versés par le Gouvernement norvégien au Soudan au cours des deux dernières années s'élèvent à 200 millions de dollars.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 11 h 30.*